

*Négociation de la convention collective*

# Les échanges se poursuivent

---

Le 26 février, les parties ont tenu une séance de négociation au cours de laquelle elles ont discuté de divers sujets.

Les représentants de l'employeur ont brièvement réagi aux demandes non salariales que les membres du comité de négociation syndical ont déposées le 26 février, demandes au sujet desquelles ils ont obtenu des précisions qui leur permettront de déterminer leur positionnement à venir.

Pour sa part, la partie patronale a présenté un document de clarification touchant les articles 1 à 19 de la convention collective. Il en déposera un autre qui concernera, lui, les articles 20 et suivants.



Par ailleurs, les parties ont convenu d'échanger leurs versions respectives de toutes les lettres d'entente paraphées depuis la signature de la dernière convention collective. Lors de la prochaine rencontre de négociation, elles discuteront de leurs contenus dans le but de procéder à leur validation.

La prochaine rencontre se déroulera le 3 avril. D'ici là, les parties vont travailler à la préparation de leurs retours respectifs sur les différents sujets abordés à la table de négociation.

***Votre comité de négociation***